

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

**22/075/VET**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -  
MISSION RENOUVELLEMENT URBAIN ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de  
la Ville - Programme DSU - 2<sup>ème</sup> série d'opérations d'investissement 2022 -  
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.**

22-38715-DGAVPVPD

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°15/0500/UAGP du 29 juin 2015 le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville Intercommunal pour la période de 2015 à 2020 qui est le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.

Par délibération n°19/0951/UAGP du 16 septembre 2019, le Contrat de Ville du territoire Marseille Provence a été prolongé jusqu'en 2022.

Le Contrat de Ville cible la géographie de la Politique de la Ville définie par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 soit trente-cinq quartiers prioritaires pour Marseille et trente-huit à l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Il définit le projet urbain et social qui vise à une meilleure intégration des quartiers prioritaires dans le fonctionnement urbain, social et économique de l'agglomération, réduisant ainsi les écarts de développement et les situations d'exclusion.

Il se structure autour de quatre « piliers » :

- cohésion sociale ;
- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- développement économique et emploi ;
- valeurs de la République et Citoyenneté.

La Ville de Marseille, signataire du Contrat de Ville, souhaite poursuivre ses engagements et financer les projets d'investissement qui s'inscrivent dans ce cadre d'intervention.

Certaines opérations d'investissement détaillées ci-après bénéficient également de financements du Département, de la Métropole Aix-Marseille Provence ainsi que de la Caisse d'Allocations Familiales, conformément aux engagements.

Le montant total de la participation de la Ville s'élève à 320 913 Euros (trois cent vingt mille neuf cent treize Euros) dont 12 363 Euros (douze mille trois cent soixante-trois Euros) concernant notre secteur, dont la répartition s'établit comme suit :

**1- Sur le territoire Grand sud Huveaune, il est proposé de soutenir trois structures :**

#### La jeunesse d'Air Bel

L'association « La jeunesse d'Air Bel » est une association créée en juin 2019 avec l'objectif de proposer des animations et des temps de convivialité à des collégiens habitant le quartier, de stimuler leur curiosité et leur permettre de découvrir de nouveaux environnements. L'association a été créée par les jeunes adultes résidant dans le quartier d'Air Bel en réaction au réseau de stupéfiants importants, qui attire les plus jeunes en situation de précarité ou de fragilité. L'association propose des animations sur le quartier, des sorties extérieures, séjours et actions solidaires et citoyennes (distribution de colis, journée de ramassages de déchets...).

L'association vient d'intégrer un nouveau local en cœur de quartier mis à disposition par le bailleur et souhaite l'équiper.

Le projet d'investissement consiste à réaliser l'achat de :

- un ordinateur pour les démarches en ligne ;
- une imprimante ;
- une télé grand écran : pour activités ciné-débats par exemple ;
- une vitrine boissons ;
- un congélateur ;
- un ordinateur pour l'administration de l'association.

Cet équipement permettra d'accueillir dans de bonnes conditions les adolescents pour leur proposer des activités socio-éducatives.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 5 772 Euros (cinq mille sept cent soixante-douze Euros)

Financement Politique de la Ville :

Ville de Marseille : 2 300 Euros (deux mille trois cents Euros)

Métropole AMP : 2 300 Euros (deux mille trois cents Euros)

Financement hors politique de la Ville :

Autofinancement : 1 172 Euros (mille cent soixante-douze Euros)

### Association Les Muses urbaines

L'association Les muses urbaines, créée il y a 2 ans, porte un projet de valorisation de l'histoire des grands ensembles et du logement social à l'échelle de Marseille. Sa finalité est d'écrire cette histoire et la mettre en forme. Elle ambitionne de créer un tiers-lieu à Air-Bel, elle a développé des partenariats avec le tissu associatif et écoles de ce quartier autour de plusieurs projets socioculturels. Malgré cet ancrage à Air-Bel, l'association affirme sa volonté de créer une histoire commune aux grands ensembles marseillais. L'ambition est de collecter un maximum de récits, de photographies d'époque et contemporaines, de créer des supports audio et vidéos, qui à terme seront exposés, valorisés au sein d'un espace muséal social urbain et citoyen, véritable pôle national de référence. L'association envisage de créer des visites virtuelles des Cités (avant et après les transformations comme les PRU par exemple en conjuguant images d'archives mais également photos contemporaines), des projections sur les bâtiments (mapping)...

Pour mener ce projet le projet d'investissement consiste à réaliser l'achat de :

- une caméra 360 degrés ;
- un enregistreur numérique-dictaphone ;
- un appareil photo numérique + objectif grand angle ;
- un casque réalité virtuelle ;
- un vidéo projecteur ;
- un ordinateur (unité centrale et écran) ;
- une armoire sécurisée (rangement matériel)

afin de réaliser des expositions en meilleure résolution sans faire appel à des prestataires.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 13 726 Euros (treize mille sept cent vingt-six Euros)

Financement Politique de la Ville :

Ville de Marseille : 5 490 Euros (cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros)

Métropole AMP : 5 490 Euros (cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros)

Financement hors politique de la Ville :

Autofinancement : 2 746 Euros (deux mille sept cent quarante-six Euros)

### Association La forêt en papier

La Forêt en papier est une association créée en 2006 pour promouvoir le plaisir du livre et de la lecture chez l'enfant comme chez l'adulte. Le projet de la Forêt en papier s'inscrit dans la prévention de l'illettrisme en suscitant des rencontres entre l'enfant et le livre dès le plus jeune âge. Elle concentre ses actions dans les quartiers où la fragilité sociale et culturelle rend la rencontre avec le livre plus difficile. La Forêt en papier intervient à Marseille dans les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune et de la Belle de Mai.

Le projet d'investissement porte sur la création de mobilier pour des interventions autour du livre dans les espaces publics. Ce dispositif sera déployé dans les quartiers prioritaires dans le cadre du projet « Lire dans le Grand Sud Huveaune ». Ce dispositif permettra d'investir différents lieux : des espaces publics (jardins, bas d'immeubles...), des lieux partenaires (écoles, centres sociaux, centre de loisir...).

Le projet d'investissement consiste à réaliser l'achat de :

- Conception, fabrication et livraison d'une bibliothèque mobile

Afin de faire construire un dispositif mobile, facilement déplaçable constitué d'un espace d'atelier et un espace d'exposition.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 5 960 Euros (cinq mille neuf cent soixante Euros)

Financement Politique de la Ville :

Ville de Marseille : 2 384 Euros (deux mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros)

Métropole AMP : 2 384 Euros (deux mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros)

Financement hors politique de la Ville :

Autofinancement : 1 192 Euros (mille cent quatre-vingt-douze Euros)

**2- Sur le territoire Tout Marseille**, il est proposé de soutenir une structure.

Compagnie VBD & Co

Fondée en 2018, la Compagnie VBD & Co, association de loi 1901, s'articule autour des activités de Vincent Beer-Demander, mandoliniste, professeur, compositeur et concertiste international. Elle œuvre en faveur de la reconnaissance et de la mise en valeur de la mandoline et de son répertoire, par des actions éducatives, des concerts, des commandes, de la création.

Depuis l'été 2020, l'association mène des actions éducatives dans les quartiers populaires de Marseille, en y enseignant la mandoline à des enfants scolarisés dans des établissements d'éducation prioritaire. Aujourd'hui, ce n'est pas moins de quatre classes de mandoline qui ont vu le jour à Marseille : à l'école maternelle Edouard Vaillant, à l'école primaire du Parc Bellevue, au centre de loisirs Fondacle les Olives et au centre social d'Air Bel. Tous ces petits mandolinistes se réunissent le samedi de 10h à 12h au Conservatoire de Marseille pour former ce tout nouvel Orchestre de Mandoline des Minots de Marseille (OMMM).

Le projet d'investissement consiste à réaliser l'achat de :

- 48 nouvelles mandolines, 36 pupitres et des jeux de cordes

afin d'équiper les pratiquants de l'orchestre.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 5 472 Euros (cinq mille quatre cent soixante-douze Euros)

Financement Politique de la Ville :

Ville de Marseille : 2 189 Euros (deux mille cent quatre-vingt neuf Euros)

Métropole AMP : 2 189 Euros (deux mille cent quatre-vingt neuf Euros)

Financement hors politique de la Ville :

Autofinancement : 1 094 Euros (mille quatre-vingt-quatorze Euros)

Approche cultures et territoires

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme, année 2022, à hauteur de 370 913 Euros (trois cent soixante dix mille neuf cent treize Euros) dont 12 363 Euros (douze mille trois cent soixante-trois Euros) concernant notre secteur, pour le versement des subventions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE DECRET N°2014-1750 DU 30 DECEMBRE 2014  
VU LA DELIBERATION N°15/0500/UAGP DU 29 JUIN 2015  
VU LA DELIBERATION N° 19/0951/UAGP DU 16 SEPTEMBRE 2019  
VU LA DELIBERATION N°21/0960/UAGP DU 17 DECEMBRE 2021  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme, année 2022, à hauteur 370 913 Euros (trois cent soixante-dix mille neuf cent treize Euros) dont 12 363 Euros (douze mille trois cent soixante-trois Euros) concernant notre secteur, pour la réalisation de l'opération susvisée et pour permettre le versement des subventions correspondant aux trente-deux actions détaillées ci-dessous :

Sur le territoire Grand sud Huveaune :

Association La jeunesse d'Air Bel : 2 300 Euros (deux mille trois cents Euros)

Association Les Muses Urbaines : 5 490 Euros (cinq mille quatre cent quatre vingt dix Euros)

Association La forêt en papier : 2 384 Euros (deux mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros)

Sur le territoire Tout Marseille :

Compagnie VBD & Co : 2 189 Euros (deux mille cent quatre-vingt-neuf Euros)

**ARTICLE 2** La dépense correspondante de 320 913 Euros (trois cent vingt mille neuf cent treize Euros) dont 12 363 Euros (douze mille trois cent soixante-trois Euros) concernant notre secteur, sera imputée sur les Budgets 2022 et suivants - classe 2 - nature 20422 ou 20421.  
Les crédits de paiement 2022 afférents à l'opération sont prévus au budget principal

**ARTICLE 3** Sont approuvés les conventions correspondantes et l'avenant ci-annexés passés avec les organismes ou les associations susvisées.

Monsieur le Maire de Marseille ou ses représentants sont habilités à les signer.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 28 Septembre 2022